

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2012

L'an deux mille douze, le deux mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 24/02/2012

PRESENTS : BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, BOURDELOT Magalie, COTTE Blaise, FONT Nathalie, FRAYSSE Jean-Louis, LANSOY René, MIKOLAJCZAK Maryse, MOLES Jean-Luc, MONIER Catherine, NOYRIT Hélène, SALEM Décio, SENAC Gilbert

REPRESENTES : Pouvoirs de BOURDELOT Jérôme à Mme BOURDELOT, ROUGET Christian à M. SENAC

Monsieur Décio SALEM a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2012

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil. M. le Maire informe que le contrat à durée déterminée pour les services techniques ne sera pas créé, car le CUI (Contrat Unique d'Insertion) de M. Tolosa est prolongé pour une durée de un an à compter du 1er mars 2012, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 09 avril 2010 décidant la création d'un CUI.

D2012/10. COMPTE DE GESTION 2011

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2011. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0*

D2012/11. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2011 :

- Fonctionnement
 - Dépenses : 419 285,69 €
 - Recettes : 491 563,43 €
 - Excédent : 72 277,74 €
- Investissement
 - Dépenses : 240 087,82 €
 - Recettes : 220 435,97 €
 - Besoin de financement : 19 651,85 €

Compte tenu des reports de l'exercice 2010, soit un report en section de fonctionnement de

75 998,66 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 70 665,54 €, le résultat de clôture de l'exercice 2011 se monte à + 57 959,01 €.

A la suite de cet exposé, M. le Maire se retire et M. Lansoy, conseiller municipal premier adjoint, met au vote le compte administratif 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif communal de M. le Maire pour l'exercice 2011.

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

(Voir la balance générale en annexe)

M. le Maire présente et commente l'évolution du budget poste par poste sur les quatre dernières années.

- En matière de dépenses, on note un accroissement des charges salariales, notamment cette année en raison d'un volume important d'heures complémentaires et à l'augmentation de l'assurance pour les risques statutaires. M. le Maire a demandé au personnel de l'école de limiter les heures de ménage pendant les vacances scolaires au volume prévu et demande à M. Beder de limiter les remplacements pour les arrêts maladies courts au strict nécessaire. Le Conseil Municipal propose de comparer le taux de l'assurance pour risques statutaires à ceux du contrat du Centre de Gestion.

- En matière de recettes, l'épargne augmente régulièrement et la capacité de désendettement est normale, une situation qui pourrait permettre de financer la construction de la nouvelle salle des fêtes.

M. Cotte suggère de faire figurer le ratio par habitant des dépenses et des recettes dans les documents budgétaires. M. le Maire précise que ce ratio figure au compte administratif et peut être comparé à des communes de la même strate sur le site http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_fina_loca/comp_coll/comm.html.

D2012/12. AFFECTATION DU RESULTAT 2011

M. le Maire rappelle aux conseillers que le compte administratif 2011 présente un résultat de fonctionnement de + 72 277,74 €, un résultat antérieur reporté de + 75 998,66 €, et donc un excédent de fonctionnement à reporter de 148 276,40 €. Il propose d'affecter 90 317,39 € en investissement (R1068) pour couvrir le besoin de financement et 57 959,01 € en fonctionnement (opération R002).

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

(Voir le texte complet en annexe)

MODIFICATIONS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ces modifications sont reportées au prochain conseil municipal pour permettre entretemps une réorganisation de la préparation et du service de cantine de l'école. M. le Maire propose de se faire accompagner dans cette démarche par le Centre de Gestion (CDG) qui pourrait réaliser un audit externe. M. Beder propose de se renseigner auprès du CDG.

D2012/13. CREATION D'UNE COMMISSION « ECONOMIE ET VIE LOCALE »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une nouvelle commission communale « économie et vie locale » (EVL) dont l'objet sera de suivre les sujets et dossiers à vocation économique, dont :

- le marché de plein vent hebdomadaire
- les relations avec les entreprises et les artisans locaux actuels et futurs
- le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la partie des zones d'activités économiques
- le projet de commerce lié à la construction du four à pain communal
- le projet de valorisation économique autour du moulin
- ...

M. le Maire rappelle qu'il préside de façon formelle les commissions communales. Il propose que

la commission soit coordonnée par Mme Font et animée par Mme Bourdelot pour le marché et M. Salem pour le moulin et le projet de four à pain. MM. Bourdelot, Moles et Senac se portent également candidats pour participer à cette commission. Cette commission sera ouverte, comme toutes les commissions, aux habitants de la commune.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

M. le Maire précise que le travail de cette commission doit intégrer le rôle d'animation de la vie locale lié à ces activités économiques. Il y aura évidemment des recoupements avec les autres commissions qui impliqueront, comme cela se fait déjà, des réunions communes.

D2012/14. CONVENTION AVEC LE CNFPT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) propose des formations professionnelles aux agents des collectivités territoriales. En général, les formations sont gratuites pour les agents titulaires ou contractuels de droit public, financées par les cotisations patronales de la commune, et payantes pour les agents sous contrats aidés ou contractuels de droit privé. Désormais certaines formations sont payantes pour les agents titulaires ou contractuels de droit public.

Afin de gérer au mieux l'ensemble de ces situations, le CNFPT propose la signature d'une convention avec la commune qui permette l'inscription des agents titulaires ou contractuels de droit public à leurs formations payantes, et celle des agents sous contrats aidés ou contractuels de droit privé à l'ensemble des formations payantes. La durée de la convention est de un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention avec le CNFPT permettant l'inscription des agents de la commune aux formations payantes proposées par le CNFPT.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

MISE EN PLACE D'UNE CARTE ACHAT PUBLIC

M. le Maire présente le principe d'une carte bancaire d'achat public, proposée par la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, pour simplifier le traitement des dépenses publiques et permettre les achats publics auprès des magasins équipés et sur internet. La carte bancaire est nominative au nom du porteur et de la collectivité. On peut prévoir jusqu'à quatre cartes. Les frais sont de 35 € par mois pour une carte. Il faut fixer un plafond de dépenses mensuelles, généralement et au maximum 1 000€. Au delà de ce seuil, il y a des frais de commission de 0,7 %.

Mme Monier demande à vérifier avec le percepteur la compatibilité de l'achat par carte bancaire avec le bon de commande, préalable nécessaire avant tout achat administratif. Mme Noyrit demande des précisions concernant l'usage des achats de la commune sur internet. M. le Maire précise que certains paiements ne peuvent se faire que par Internet (par exemple le renouvellement de l'hébergement du site internet) et doivent donc ensuite être remboursés par délibération ; de plus, des opportunités d'achat par Internet ne peuvent pas être saisies. Etant donné le coût jugé élevé, le Conseil Municipal diffère la décision et propose de se renseigner auprès d'autres organismes bancaires.

SITE INTERNET ET AGENDA PARTAGE

M. Bourdelot a mis en place un agenda partagé sur Google Calendar afin de faciliter l'organisation des réunions. Par l'intermédiaire de Mme Bourdelot, il propose d'assurer une formation des conseillers municipaux et du personnel administratif. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

POINT SUR LES MANIFESTATIONS ET ACTIONS PREVUES EN 2012

Le Conseil Municipal fait le point sur des manifestations et actions prévues en 2012 :

- Le nettoyage de la partie boisée de la parcelle du moulin, en partenariat avec l'association

Caminarem, samedi 24 mars 2012, coordonné par la commission environnement et patrimoine. M. le maire propose de réaliser en même temps la réouverture du chemin de Montan à Peres qui avait été suggérée par des Montbrunois lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants.

- La restauration de la fontaine de Montbrun-le-Vieux et l'organisation d'un chantier de jeunes internationaux, du 8 au 28 juillet 2012, coordonné par la commission environnement et patrimoine et le Sicoval. M. Cotte informe que, suite à une récente réunion technique avec le Sicoval et l'association Jeunesse et Reconstruction, partenaires du projet du chantier de jeunes, nous attendons un devis du Sicoval pour estimation du coût des travaux du projet. Il doit fournir un schéma des aménagements souhaités par la commune. Il ajoute qu'il sera nécessaire de préciser le bornage de la parcelle communale. M. Salem se propose pour rencontrer le régisseur des terrains privés attenants (rencontre réalisée le 10 mars).

- La construction d'un four à pain communal et l'organisation d'un chantier de jeunes internationaux pendant 3 semaines d'août 2012, coordonné par l'association « autour et au moulin ». M. Salem présente au Conseil Municipal le plan d'aménagement de la halle, financée par la commune, qui abritera le four à pain. L'Architecte des Bâtiments de France consultée donnerait un avis favorable. Il a reçu un premier devis d'un artisan pour les travaux de construction de la halle. M. le maire s'est assuré que cette dépense soit subventionnable par le Conseil général. M. Cotte préconise de réaliser un état des lieux de la charpente de la salle des fêtes avant de réaliser ces travaux. M. le Maire demande au Conseil Municipal un accord de principe pour continuer les démarches avec l'architecte jusqu'au dépôt du permis de construire. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- Les 10 ans du marché hebdomadaire : M. le Maire rappelle qu'il souhaite que cet anniversaire, démontrant la pérennité et l'intérêt de ce marché, soit marqué par une série de manifestations et d'innovations, comme la signature d'une Charte de qualité, la rénovation du site Internet avec prise de commandes,...L'année étant déjà bien entamée. La nouvelle commission « économie et vie locale » est chargée de lancer et encadrer ce travail.

- les Randovalés et la fête du moulin dimanche 30 septembre 2012, coordonné par le Sicoval, la commune et les associations locales, notamment l'association "Autour et au Moulin".

Suite à une proposition de poursuivre le nettoyage des encombrants le long de la route de Donneville, dans le cadre de la semaine du développement durable, le Conseil Municipal propose plutôt de reporter cette action sur une autre lieu, qui reste à définir, et d'intégrer le nettoyage des abords du moulin et du Coustou de Picard dans l'opération du 24 mars.

2012/15. AVIS SUR LE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avis défavorable de la commune au PDU de l'agglomération toulousaine arrêté par Tisséo-SMTC le 24 janvier 2011 (délibération 2011/31 du 6 mai 2011). Compte tenu d'un récent accord intervenu entre Tisséo-SMTC et le Sicoval pour prolonger la ligne B du métro entre Ramonville et Labège, M. le Maire propose au Conseil Municipal de reconsidérer l'avis sur le PDU et de formuler un avis favorable, tout en insistant sur les demandes suivantes non satisfaites :

- l'inscription du TSCP Castanet – Labège – Saint Orens aux orientations 2020
- l'inscription dans la programmation de la mise en œuvre de la ligne express entre le Sud du territoire du Sicoval (échangeur de Montgiscard) et Toulouse en lien avec le développement du territoire
- la mise en place de TAD zonaux raccordés au terminus de métro le plus proche sans rupture de charge

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- prend acte de l'amélioration considérable que représente le prolongement de la ligne B du métro de Ramonville à Labège
- rappelle l'importance du maintien du service de TAD et de la mise en place de TAD zonaux
- décide de faire figurer cet avis sur le registre ouvert dans le cadre de l'enquête publique ouverte du lundi 30 janvier au vendredi 16 mars 2012
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

<p><i>Nombre de suffrages exprimés : 15</i> <i>Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</i></p>
--

EXPERIMENTATION DES BASSINS DE VIE DU SICOVAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil de Communauté du Sicoval a adopté le 13 février 2012 la charte de gouvernance de proximité et a proposé de mettre en œuvre un projet de territorialisation, permettant une gouvernance de proximité participative, par la mise en place de bassins de vie. Il a également décidé d'expérimenter ce projet avec les communes volontaires jusqu'à la fin de ce mandat.

M. le Maire reprend la définition du bassin de vie dans la charte de gouvernance : « Un ensemble de communes qui ont une continuité géographique et qui partagent un même territoire de vie. Un territoire de vie regroupe l'ensemble des acteurs locaux, des activités économiques, des zones d'habitations, des établissements scolaires, des voies de transports et/ou tout autre équipement structurant qui participent à la cohérence d'une zone géographique en termes d'activité, de lien social et de solidarité. A ce titre, une commune ne peut constituer à elle seule un bassin de vie et ne peut être membre que d'un seul bassin de vie. L'existence des bassins de vie n'exclut en aucune matière des initiatives-projets entre communes. Des communes situées en dehors du territoire du Sicoval peuvent être invitées à participer à l'activité du bassin de vie dont elles sont limitrophes ».

M. le Maire juge l'expérience intéressante et propose au Conseil Municipal de se porter candidat en tant que commune volontaire. M. Moles craint que le bassin de vie ne soit un échelon administratif supplémentaire. M. le Maire répond que les comités de bassins seraient des instances de consultation. Le conseil municipal propose de contacter les communes limitrophes des coteaux, notamment Corronsac mais aussi Issus, Pouze, Noueilles et Espanès, pour avis avant de se prononcer.

PLAN PISCINES DU SICOVAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil de Communauté du Sicoval a adopté le 09 janvier 2012 le « plan piscine » pour notre territoire. Il convient désormais de préciser les modalités de sa mise en œuvre. A cet effet, plusieurs groupes de travail sont formés : projet socio-éducatif, finances, site de Castanet, site de Ramonville, site de Saint Orens, site du sud du territoire et programme. M. le Maire propose aux conseillers de s'inscrire dans ces groupes de travail. M. Lansoy, qui suit ce projet en tant que membre de la commission Culture, Sports et Loisirs du Sicoval, apporte des précisions et se porte volontaire.

PREPARATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 MARS 2012

Un point essentiel sera le vote sur le financement des services à la personne. M. le Maire rappelle les deux solutions envisagées : prélèvement sur la dotation de compensation de Taxe Professionnelle de la commune ou financement par la fiscalité ; la solution de la fiscalité sur le foncier bâti, ce qui permet de faire participer au financement toutes les entreprises installées sur le territoire, sera proposée au vote. Au regard de l'évaluation des charges transférées des communes au Sicoval, 5 913 432 € (dont 32 583 € pour la commune de Montbrun-Lauragais), le Sicoval fixerait le taux du foncier bâti à 8,48 % ; charge aux communes de diminuer les impôts locaux pour que l'opération soit neutre pour les ménages. Dans ce sens, le Sicoval, propose de baisser le taux communal de la taxe d'habitation de 14,75% à 10,08%. (à préciser avec les bases 2012) Les règles fiscales imposant une liaison entre les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier non bâti, il faudrait alors diminuer le taux de la taxe communale sur le foncier non bâti de 82% à 56,04% (à préciser avec les bases 2012) ; cette dernière baisse de recettes communales serait compensée par une hausse de la Dotation de Solidarité de Compensation (DSC) versée par le Sicoval à la commune. M. le Maire précise que d'autres combinaisons sont possibles et devront être étudiées par la commission communale Finances d'ici le vote du taux des impôts locaux au prochain conseil municipal.

D2012/16. MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture des antennes territoriales de Grenade, Muret et Villefranche-de-Lauragais de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne, officialisée par l'arrêté du 19 octobre 2011.

M. le Maire déplore ce nouveau désengagement de l'Etat, que ce projet n'ait jamais fait l'objet de concertation préalable avec les élus et que, une fois la décision prise, celle-ci ne leur ait jamais été communiquée.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une motion contre la décision du gouvernement de fermer la DDT de Villefranche-de-Lauragais, unité qui était destinée à jouer pleinement son rôle dans le domaine qui lui était imparti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

*Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0*

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil Municipal avoir été alerté par les habitants du Coustou de Picard de problèmes de relations de voisinage et demande à la commission Cohésion Sociale d'étudier le problème et de proposer des solutions en partenariat avec Promologis.

Il informe également avoir reçu un administré qui se heurte à une demande de France Telecom qui, après avoir installé une ligne téléphonique aérienne passant au milieu des branches d'un arbre de sa propriété, lui demande d'élaguer cette arbre sous peine d'amende Cet administré signale d'autres incidents sur ce chantier, dont des perforations de canalisations d'eau ayant inondé ses champs. M. le Maire demande à M. Fraysse, en tant que président du Syndical Intercommunal d'Electricité, de contacter notre référent local de France Telecom pour éclaircir la situation et soutenir l'administré concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le samedi 4 février à 23h55.

Table des matières et liste des délibérations

Procès-verbal du conseil municipal du 03 février 2012.....	1
D2012/10. Compte de gestion 2011.....	1
D2012/11. Compte administratif communal	1
D2012/12. Affectation du résultat 2011.....	2
Modifications d'un poste d'adjoint technique	2
D2012/13. Création d'une commission « Economie et vie locale ».....	2
D2012/14. Convention avec le CNFPT	3
Mise en place d'une carte achat public	3
Site internet et agenda partagé	3
Point sur les manifestations et actions prévues en 2012.....	3
2012/15. Avis sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU).....	4
Expérimentation des bassins de vie du Sicoval	5
Plan piscines du Sicoval.....	5
Préparation du Conseil de Communauté du 05 mars 2012.....	5
D2012/16. Motion contre la fermeture de la Direction Départementale des Territoires de Villefranche-de-Lauragais.....	6
Questions diverses	6

G. Bolet Maire	R. Lansoy 1 ^{er} adjoint	J.M. Beder 2 ^{ème} adjoint	B. Cotte 3 ^{ème} adjoint	M. Bourdelot
J. Bourdelot <i>Pouvoir à Mme Bourdelot</i>	N. Font	J.L Fraysse	M.Mikolajczak	J.L. Moles
C. Monier	H. Noyrit	C. Rouget <i>Pouvoir à M.Senac</i>	D. Salem	G. Sénac

31366 Code INSEE	Mairie de MONTBRUN LAURAGAIS Budget communal	CA	2011
---------------------	---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 419 285.69	G 491 563.43
	Section d'investissement	B 240 087.82	H 220 435.97

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2010	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 73 783.54	I (si excédent) 75 998.66
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)

		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		733 157.05 = A+B+C+D	787 998.06 = G+H+I+J

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2012 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2012	= E+F 0.00	= K+L 0.00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 419 285.69	= G+I+K 567 562.09
	Section d'investissement	= B+D+F 313 871.36	= H+J+L 220 435.97
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 733 157.05	= G+H+I+J+K+L 787 998.06

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

31366 Code INSEE	Mairie de MONTBRUN LAURAGAIS Budget communal	CA	2011
---------------------	---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	94 685,67		94 685,67
012	Charges de personnel	194 209,70		194 209,70
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	101 570,17		101 570,17
656	Frais de fonct. des grpes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	23 833,51	0,00	23 833,51
67	Charges exceptionnelles	4 986,64	0,00	4 986,64
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		419 285,69	0,00	419 285,69

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	419 285,69
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	70 683,95	0,00	70 683,95
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	156 243,46		156 243,46
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	6 099,71	6 099,71
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)	7 060,70	0,00	7 060,70
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		233 988,11	6 099,71	240 087,82

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	73 783,54
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	313 871,36
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

31366 Code INSEE	Mairie de MONTBRUN LAURAGAIS Budget communal	CA	2011
---------------------	---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 677,91		10 677,91
70	Produits des services	38 418,31		38 418,31
72	Travaux en régie		6 099,71	6 099,71
73	Impôts et taxes	258 414,50		258 414,50
74	Dotations et participations	165 351,46		165 351,46
75	Autres produits gestion courante	4 981,29		4 981,29
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits Exceptionnels	7 620,25	0,00	7 620,25
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		485 463,72	6 099,71	491 563,43

+

R 002 RESULTAT REPORTE	75 998,66
-------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	567 562,09
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068/10)	26 597,45	0,00	26 597,45
13	Subventions d'investissement	94 757,48	0,00	94 757,48
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	25 297,50	0,00	25 297,50
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		146 652,43	0,00	146 652,43

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	73 783,54
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	220 435,97
---	-------------------

31366
Code INSEE

Mairie de MONTBRUN LAURAGAIS
Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérard BOLET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 148 276.40 E
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 E

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15		
Nombre de membres présents :	13		
Nombre de suffrages exprimés :	15		
VOTES : Contre	0	Pour	15

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	72 277.74 E
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	75 998.66 E
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	148 276.40 E
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	90 317.39 E
R 001 (excédent de financement)	0.00 E
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	0.00 E
Excédent de financement (1)	0.00 E
Besoin de financement F = D + E	90 317.39 E
AFFECTATION = C = G + H	148 276.40 E
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	90 317.39 E
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	57 959.01 E
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00 E

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Gérard BOLET, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/03/1912 et de la publication le 21/03/1912.

A Montbrun Lauragais, le 21/03/1912.